



Diocèse de St. Catharines

boîte postale 875
St. Catharines, Ontario, Canada
L2R 6Z4

LA CHANCELLERIE

905-684-0154
télécopieur : 905-684-2185

PROTOCOLES DIOCÉSAINS DU 26 DÉCEMBRE 2020 AU 23 JANVIER 2021 (ou jusqu'à nouvel ordre)

La fermeture à l'échelle de la province en raison de la COVID-19 entrera en vigueur le 26 décembre 2020 à 0 h 01. Les églises sont autorisées à demeurer ouvertes avec une capacité maximale de 10 personnes. La capacité de 10 personnes comprend toutes les personnes impliquées dans le ministère, soit les prêtres, chantres, etc., ainsi que le membre du personnel et les bénévoles qui gèrent la recherche des contacts et les protocoles de désinfection, s'ils restent pendant le service religieux.

Il est rappelé aux paroissiens que la dispense de Monseigneur Bergie sur l'obligation d'assister à la messe le dimanche et les jours saints d'obligation, accordée le 16 mars 2020, est toujours valide. Tous sont encouragés à regarder les messes en ligne / en direct / télévisées. Une liste des paroisses diocésaines avec retransmission en direct est disponible sur www.saintcd.com.

Compte tenu de la diversité de la démographie paroissiale du diocèse de St. Catharines, chaque pasteur est responsable de déterminer s'il est en mesure d'ouvrir en toute sécurité son église au public (jusqu'à un maximum de 10 personnes) pour les messes du dimanche et / ou en semaine, autres messes liturgiques, célébrations ou prière privée. Les pasteurs doivent être certains que toutes les pratiques gouvernementales et diocésaines pour la COVID-19 seront suivies; si cela est douteux, l'église doit rester fermée au public.

Les mariages, funérailles et baptêmes (sans messe) sont limités à 10 personnes.

Les pasteurs doivent publier des informations et des horaires mis à jour sur leur message vocal sortant et sur leurs sites Web, pages Facebook et autres médias sociaux, en informant les paroissiens si / quelles messes et autres services sont accessibles pour une participation en personne et / ou virtuelle.

Les paroissiens doivent vérifier avec leur paroisse avant de venir à l'église pour éviter toute déception.

Les bureaux diocésains et les bureaux paroissiaux seront fermés au public pendant la durée du confinement. Seul le personnel essentiel doit être présent au bureau. Les employés doivent travailler à distance dans la mesure du possible.

Les réunions virtuelles devraient remplacer les réunions en personne dans la mesure du possible. Aucune réunion ne doit avoir lieu dans les salles paroissiales ou autres espaces de l'église pour le moment. La seule exception serait celles considérées comme des services essentiels, c'est-à-dire les réunions des Alcooliques anonymes, limitées à 10 personnes.

Diffusion: 22 décembre 2020

Centre catholique : 3400 Autoroute Merrittville, Thorold, Ontario

www.saintcd.com

courriel : chancery@saintcd.com